

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 27 mai 2010

n° 39

page 1/1

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD

OBJET : Subvention à la mairie de Kaya pour une mission de son Maire en France.

Mesdames, Messieurs,

Le Maire de Kaya sera en France entre le 22 juin et le 5 juillet, accompagné d'un représentant du comité de jumelages de Kaya. Outre les rencontres techniques avec les acteurs châtelleraudais de la coopération, ils participeront à une rencontre des jumelages coopération franco-burkinabé de la Vienne.

La Ville de Châtellerault prend en charge les frais de voyages et séjours du Maire de Kaya estimés forfaitairement à 1000€, l'association Châtellerault Kaya Jumelage Coopération finançant voyage et séjour du représentant du comité des jumelages.

Pour information, le conseil général de la Vienne prend en charge à cette occasion l'organisation et les séjours de 16 artistes burkinabé qui se produiront à Châtellerault le 2 juillet 2010.

La participation au financement des missions de délégations de Kaya est prévu au budget relations internationales de la Ville de Châtellerault, dans le cadre de la coopération entre les deux villes.

* * * * *

VU les articles L.1115 - 1 et suivants du CGCT relatif aux compétences des collectivités territoriales en matière de coopération décentralisée ;

VU le protocole d'amitié signé entre les villes de Châtellerault et de Kaya, le 11 juillet 1976 ; renouvelé le 22 juin 1996 ;

VU la délibération du 16 septembre 2009 - n°30 du Conseil Municipal de Châtellerault, portant sur la coopération décentralisée Châtellerault Kaya ;

VU le Protocole de Coopération décentralisée entre les Ville de Kaya et Châtellerault du 1er novembre 2009;

CONSIDERANT que la ville de Châtellerault soutient la commune de Kaya selon des modalités prévues dans le programme de coopération;

Le Conseil municipal, ayant délibéré, décide d'attribuer à la commune de Kaya une subvention d'un montant de 1000€ (656 000 CFA). La dépense sera imputée au compte 048/65734/4400 du budget communal.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le maire de la ville de Châtellerault

Transmis à la sous préfecture, le 7 juin 2010

Publié en mairie le 1er juin 2010

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

Le directeur général adjoint des services

Philippe Turbault